

# Chapitre huit: Examen de l'agent et de l'action



## Réfutation d'une nature propre de l'agent et de l'action

- Réfutation d'un agent substantiel

- Par une action substantielle

Un agent substantiel n'accomplit pas une action substantielle:  
Si un agent substantiel possédait une activité séparée de lui,  
Il y aurait une action sans agent et un agent sans action,  
Ce que l'on réfute en reprenant l'analyse  
Du mouvement et de l'agent en mouvement.

Si agent et action étaient substantiels,  
Ils seraient indépendants l'un de l'autre,

Et l'action serait sans cause,  
Puisqu'elle existerait sans agent.

La causalité serait donc irrationnelle,  
Et aucun fruit résultant des actions ne saurait exister.  
Sans les fruits des actions, pas de libération possible,  
Et toutes les activités seraient dépourvues de sens.

- Par une action inexistante

Un agent substantiel n'effectue pas une action inexistante,  
Car il serait dépourvu d'activité,  
Et il n'existe pas d'agent sans activité.

- Par une action à la fois substantielle et inexistante

Un agent substantiel n'effectue pas  
Une action à la fois substantielle et inexistante,  
Car substantialité et inexistence sont contradictoires.

- Réfutation d'un agent inexistant

Un agent inexistant ne saurait accomplir une action,  
Qu'elle soit substantielle, inexistante, ou les deux à la fois,  
Car un tel agent n'existe pas.

### **Agent et action sont mutuellement dépendants**

Ainsi, l'action est dépendante d'un agent.  
Et l'agent est dépendant d'une action,  
On ne peut voir cela autrement.

### **Application aux autres phénomènes**

Par l'analyse de l'action et de l'agent,  
On comprendra de même l'appropriation  
Et toutes les autres choses.